

« La Carsat Nord-Picardie lance un nouvel appel à projets sur les lieux de vie collectifs »

Action Sociale Vieillesse

Date limite de dépôt des dossiers : 10 juin 2016

La Carsat Nord-Picardie participe financièrement à la construction, à la rénovation ou à l'équipement des lieux d'accueil ou de vie collectifs destinés aux personnes retraitées autonomes¹. C'est pourquoi elle lance un nouvel appel à projets.

Les lieux de vie collectifs, plus que de simples structures d'accueil, se veulent porteurs d'un véritable projet de vie sociale.

L'objectif de l'aide au financement de projets par la Carsat Nord-Picardie est :

- d'aider les structures permettant l'amélioration de la vie sociale et la prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes retraitées,
- de favoriser les modes d'accueil intermédiaires entre l'habitat individuel et l'hébergement collectif en institution,
- de soutenir le développement d'un cadre de vie au sein des structures d'hébergement pour personnes âgées, notamment en participant aux actions visant à amplifier la rénovation des logements-foyers.

Le soutien aux lieux de vie collectifs

En 2015, la Carsat Nord-Picardie a financé 11 projets sous forme de Prêt Sans Intérêt (PSI) pour un montant de 7 902 670 €. Elle a également octroyé 26 subventions pour un montant de 831 495 €.

L'Action Sociale Vieillesse

Acteur social d'importance, la Carsat Nord-Picardie agit en faveur du lien social et de la prévention de la perte d'autonomie visant les personnes retraitées nécessitant un soutien du fait de leur âge, de leur isolement social, de leurs ressources ou de leurs conditions de vie.

C'est pourquoi, elle soutient le développement de lieux de vie collectifs adaptés, à travers des aides financières destinées à la construction, à la rénovation et à l'équipement de ces structures d'accueil.

Cette mission s'inscrit dans la politique d'Action sociale en faveur des personnes âgées définie par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav).

Le dossier de candidature est disponible sur le site Internet www.carsat-nordpicardie.fr. La date limite de réception des dossiers est fixée au 10 juin 2016. La décision de la Caisse sera communiquée aux porteurs fin novembre.

¹ Les retraités relevant des GIR 5 et 6 sont dits retraités autonomes.

Contact presse :

Emel CAGLAR - Chargée de relations presse
emel.caglar@carsat-nordpicardie.fr
Tél : 03 61 97 83 54